

La voix de l'industrie du forage au Québec Bulletin #44 – 4 décembre 2015

TRAVAILLER PAR TEMPS FROID

La CSST le rappelle chaque année, les périodes de froids intenses présentent des dangers pour les travailleurs exposés à des conditions thermiques difficiles, notamment les risques d'engelures et d'hypothermie.

Bien que chacun ait le réflexe de se protéger du froid, il faut garder en tête la sécurité:

- Utiliser un sous-casque de sécurité approuvé et conçu pour être porté avec votre casque. En effet, tout autre type de sous-casque pourrait compromettre la protection garantie par l'équipement de protection individuelle.
- Porter les lunettes de sécurité en tout temps, et ce, malgré l'inconfort ou la sensation de froid au niveau du nez et des oreilles.
- Chauffer le poste de travail de façon sécuritaire en utilisant des appareils de chauffage approuvés. Si des appareils à combustion doivent être utilisés, assurez-vous que l'endroit est bien ventilé.
- Isoler le lieu de travail avec des matériaux approuvés pour éviter les incendies.
- Varier les temps de travail et les pauses au chaud. Éviter de travailler à la hâte dans le but de finir plus rapidement sa tâche. Travailler vite et prendre des raccourcis expose inutilement les travailleurs à des risques.
- Informer les travailleurs des premiers symptômes d'engelures et les sensibiliser au fait que le froid réduit la dextérité des mains, mais aussi l'acuité visuelle.
- Finalement, porter attention à l'intensité des efforts demandés par la tâche de travail. Un effort soutenu par période de froid éolien intense augmente la demande cardiaque et respiratoire, ce qui peut irriter les voies respiratoires.



Paule Lecavalier, conseillère, gestion et indemnisation

Pour plus de renseignements, composez le 514 353-9960 ou 1 800 361-2347 au poste 290.

► **À noter : L'Hebdomadaire vous reviendra en janvier 2016.**